

Procès-verbal du conseil municipal du 05/06/2026

Qui s'est déroulé à **14h00** à la salle des Colombages sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, COUGOULE Gilles, PECHOABIERTO Pascal, VAYSSIERE Cyril, PAULHE Jérémy, VAYSETTES Joël, Mmes LOISEAU Patricia, CURNUT Marie, FABRE Dominique, MARTINEZ Sandra

Absents : Mme CAZOTTES Emmanuelle

A 14h00 ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr ALIBERT informe le conseil qu'il y a 1 procuration :

Mme CAZOTTES Emmanuelle a donné procuration à Mme LOISEAU Patricia

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2026
- Compte-rendu des Décisions du Maire
- Election des délégués pour l'élection sénatoriale
- Désignation des représentants à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
- Décision Modificative- Budget Général
- Subventions aux associations
- Renouvellement de la convention fourrière avec la SPA
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation de 151 m², située dans le village du Truel, au prix de 129 000 €.
- Questions diverses

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 Avril 2026 :

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Compte-rendu des Décisions du Maire :

- Fixation du tarif de location des 2 chapiteaux appartenant à la commune, location limitée aux associations, à 200 €.

- Élection des délégués pour l'élection sénatoriale :

Mr Le maire informe le conseil qu'il y aura les élections sénatoriales le 27 septembre 2026 et qu'à ce titre, il faut procéder à l'élection des grands électeurs pour cette élection.

Concernant la commune du Truel, on a droit à 1 Grand électeur Titulaire et 3 suppléants en cas d'impossibilité pour le titulaire de se rendre à l'élection le jour dit.

Il faut mettre en place un bureau de vote avec 1 président, 1 secrétaire et 4 assesseurs qui sont les

2 plus jeunes et les 2 plus âgés.

Président : Mr ALIBERT Jean-Pierre

Secrétaire : Mr COUGOULE Gilles

Assesseurs : Mme LOISEAU Patricia, Mr VAYSETTES Joël, Mme Cournut Marie et Mr PAULHE Jérémy

Mr ALIBERT Jean-Pierre, Maire, propose sa candidature pour être le titulaire.

Pas d'autres candidates ou candidats,

Mr Le Maire propose que l'on passe au vote, à bulletin secret.

Nombre de votants : 11

POUR 11 / CONTRE 0 / Blanc ou nul 0

Mr ALIBERT est élu grand électeur de la commune du Truel pour l'élection sénatoriale.

Mr ALIBERT Jean-Pierre, Maire, demande s'il y a des candidates ou candidats pour être suppléants.

Madame LOISEAU Patricia propose sa candidature

Mme Cournut Marie propose sa candidature

Mme FABRE Dominique propose sa candidature

Mr Le Maire propose que l'on passe au vote, à bulletin secret.

Nombre de votants : 11

Mme LOISEAU Patricia : POUR 11 / CONTRE 0 / Blanc ou nul 0

Mme FABRE Dominique : POUR 11 / CONTRE 0 / Blanc ou nul 0

Mme Cournut Marie : POUR 11 / CONTRE 0 / Blanc ou nul 0

Sont élues suppléantes à l'unanimité, par ordre de la plus âgée à la plus jeune suivant liste ci-dessous :

1^{er} suppléante Mme LOISEAU Patricia

2^{ème} suppléante Mme FABRE Dominique

3^{ème} suppléante Mme Cournut Marie

- Désignation des représentants à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) :

Mr le maire informe le conseil municipal qu'on doit procéder à l'élection de son représentant titulaire et de son suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Lors du précédent mandat, Mr COUGOULE Gilles était le titulaire et Mme CAZOTTES Emmanuelle était la suppléante.

Mr Le Maire propose de garder les mêmes personnes pour ce nouveau mandat,
Le Conseil est POUR à l'unanimité.

- Décision Modificative- Budget Général :

Mr Le maire informe le conseil que le SGC demande que le conseil municipal valide une Décision Modificative du Budget général afin d'équilibrer les chapitres d'opérations d'ordre budgétaires (040 et 042) :

c/198-040	en DI	+ 0.50 €
c/2804182-040	en RI	+ 0.50 €

Le Conseil est POUR à l'unanimité.

- Subventions aux associations :

D'une part, Mr le Maire informe le conseil que le président de l'association Moto Club Vallée du TARN a envoyé un courrier de remerciement pour la subvention octroyée pour l'année 2026.

D'autre part, l'Association « La Maison de la Nature des Rases du Tarn », nouvelle association sur la commune, a déposé une demande de subvention. Le budget ayant déjà été voté et selon les crédits restants, M. le Maire propose de verser une subvention de 100 € pour cette première année de fonctionnement de l'association.

Le Conseil est POUR à l'unanimité.

- Renouvellement de la convention fourrière avec la SPA :

Mr le Maire informe le conseil qu'on avait une convention fourrière jusqu'en 2026 avec la SPA. Il est proposé une nouvelle convention pour 2 ans (2027-2028) avec un tarif de 1.58 € ttc/habitant pour 2027 et 1.62 € ttc/habitant pour 2028. Il convient de l'approuver et d'autoriser sa signature.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner d'une maison d'habitation de 151 m², située dans le village du Truel, au prix de 129 000 € :

Mr Le Maire informe le conseil qu'il y a une maison à vendre dans le TRUEL et demande si le conseil souhaite que la Mairie préempte.

Le conseil est CONTRE la préemption à l'unanimité.

- Questions diverses :

Télesurveillance du réseau d'eau potable :

Mr le Maire informe le conseil qu'il reste des fonds sur le budget de l'eau potable et assainissement.

Il propose que l'on anticipe l'arrêt du réseau cuivre, par lequel passe la télesurveillance de l'eau potable jusqu'à présent, en mettant en place une solution fonctionnant avec des cartes SIM et une solution d'hébergement des données. Il est proposé aussi de rajouter des compteurs afin de pouvoir suivre au mieux les consommations et cela permettrait aussi de pouvoir localiser les fuites plus facilement.

1 ère proposition par l'entreprise AMDEC d'Alban pour un montant de 29 545,80 euros

2 ème proposition par l'Aveyronnaise des Eaux pour un montant de 32 179 euros

Le conseil valide le choix de l'entreprise AMDEC.

Mise en place d'une climatisation à la salle de réunion de l'espace Jean DELFAU :

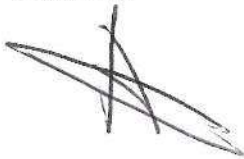
Mr Le Maire a fait faire un devis pour la mise en place et raccordement d'une climatisation dans la salle de réunion de l'espace Jean DELFAU.

Le devis est d'un montant autour de 4 320 euros.

Le conseil valide cette proposition.

Les sujets ayant tous été abordés la séance est levée à 15h10.

**ALIBERT Jean-Pierre,
Le Maire**

A black ink signature, appearing to be 'ALIBERT', written over a horizontal line.

**COUGOULE Gilles,
secrétaire de séance**

A blue ink signature, appearing to be 'COUGOULE', written over a horizontal line.